



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Territoires

Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche

Dossier suivi par Jean-Michel Garric

05 63 95 62 75

abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2022 - 2215

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant l'intention de don par M. Thierry Couret-Labède, en date du 4 novembre 2022,

ARRÊTE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par M. Thierry Couret-Labède, 13 chemin des Mésanges, 82000 Montauban, constitué d'un plat à cuire les escargots en cuivre et laiton, un moule à baba en cuivre, trois moules à gâteaux en cuivre, une casserole à sirop en cuivre, une cafetière marocaine en laiton, une poissonnière en cuivre, inox et laiton, un couteau à poisson Guy Degrenne en acier inox et une fourchette à escargots en acier inox, pour affectation au musée des arts de la table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée à la donatrice.

Article L.3131-1 du CGCT :

Publié le 10 NOV. 2022

Fait à Montauban, le 10 NOV. 2022

Le Président

Michel WEILL